

SDECC SA au capital de 19.800.000 euros, enregistrée sous le numéro 312 574 346 RCS Créteil, dont le siège social est situé Le Technipole - 8 avenue Pablo Picasso - 94120 Fontenay-sous-Bois, dispose d'un service de formation appelé Vaillant Group France Académie (ci-après désigné « l'Académie »). Ce service dispense des formations à tout professionnel personne physique ou morale sur les produits des marques Saunier Duval et Vaillant. L'Académie a fait l'objet d'un enregistrement en bonne et due forme auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

## Article 1 - Objet

L'Académie dispense des formations à l'unité (Cf. Art. 2) et des parcours de formations sanctionnés par un test donnant droit en cas de réussite à une certification « Vaillant Group France Académie » (Cf. Art. 3). Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de formation relatives à des demandes passées auprès de l'Académie par tout client professionnel (ci-après désigné « le Client ») ainsi qu'à la délivrance des certifications « Vaillant Group France Académie ».

Le fait d'envoyer à l'Académie un bulletin d'inscription dûment complété et signé vaut commande. Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Académie, prévaloir sur les présentes conditions générales et ce quelque soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'Académie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

L'Académie se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales en vigueur au jour de la commande. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

## Article 2 - Formations

L'Académie propose des formations à l'unité.

### 2.1 - Inscription

Le Client inscrit son/ses salariés (ci-après désigné « le Participant ») aux formations du catalogue en adressant, au moins trois semaines avant le début de la formation, un bulletin d'inscription (un par stage, même lieu, même date) dûment complété et signé, accompagné de son règlement par courrier à Vaillant Group France Académie - le Technipole - 8 avenue Pablo Picasso 94132 FONTENAY SOUS BOIS cedex, ou par télécopie au 02.40.68.53.04.

### 2.2 Convocation

Une convocation nominative accompagnée si besoin d'un plan d'accès, est adressée au Participant deux semaines avant le début de la formation. Celle-ci tient lieu de confirmation définitive de la formation.

## Article 3 - PASS Formation

L'Académie dispense des parcours de formation ciblés et individualisés permettant d'acquérir et de développer des compétences portant sur les fondamentaux techniques, la mise en service et l'entretien des principaux produits des marques Saunier Duval et Vaillant et la relation client.

### 3.1 - Inscription

L'inscription au parcours de formation se fait auprès de l'Académie à tout moment de l'année. Le Client inscrit ses salariés en adressant à Vaillant Group France Académie un bulletin d'inscription PASS Formation dûment complété et signé par le Client et le salarié concerné en précisant la certification souhaitée.

### 3.2 - Remise du PASS Formation

A réception du bulletin d'inscription, l'Académie adresse au Participant un PASS Formation (ci-après désigné « le PASS Formation »), document personnel récapitulatif s'il y a lieu l'ensemble des formations déjà suivies chez Vaillant Group France Académie. Il sera mis à jour par le formateur à l'issue de chaque formation.

### 3.3 - Définition d'un parcours de formation individualisé

A réception du bulletin d'inscription, un formateur référent de l'Académie contacte le Participant afin de déterminer son parcours de formation individualisé en fonction de ses compétences et son expérience et préparer dans les meilleures conditions la certification « Vaillant Group France Académie » souhaitée. Le Participant qui dispose d'une expérience confirmée de 3 ans minimum dans le domaine de certification souhaitée pourra être dispensé de suivre certains modules du parcours. Le module « Relation Client » reste obligatoire pour tous.

### 3.4 - Réalisation du parcours de formation et suivi par un formateur référent

Le Participant dispose de 24 mois pour réaliser le parcours de formation préconisé par le formateur référent. Pour ce faire, le Client s'engage à l'inscrire sur l'ensemble de la période correspondant aux stages Vaillant Group France Académie définis dans le parcours de formation individualisé. Un formateur technique Vaillant Group France Académie accompagne le Participant tout au long de son parcours de formation, et notamment le contacte dans les jours suivant chaque stage, pour faire un point avec lui sur la mise en application des acquis de la formation en situation professionnelle.

### 3.5 - Tests d'évaluation

Les tests d'évaluation sont organisés par l'Académie à l'issue du parcours de formation. Ils se font en deux temps : 1) un QCM global portant sur les différentes compétences visées et 2) une mise en situation professionnelle avec un conseiller technique régional (ci-après désigné « CTR »).

### 3.6 - Délivrance de la certification

La certification « Vaillant Group France Académie » visée est obtenue si le technicien a au moins 80% de bonnes réponses au QCM, et reçoit un avis favorable du CTR pour la mise en situation professionnelle. La certification est délivrée au Participant pour une période de 3 ans. A l'issue des 3 ans, un nouveau test d'évaluation est organisé, afin de tenir compte des nouveaux produits de Vaillant Group France et de l'évolution de la réglementation technique le cas échéant. La participation à ce nouveau test sera à la charge du Client.

## Article 4 - Prix - Facturation (conditions de règlement)

### 4.1 - Formations

En contrepartie de la formation, le Client s'engage à acquitter le montant TTC des frais de formation comprenant les frais d'animation du formateur, les documents pédagogiques et le(s) déjeuner(s) pris avec le formateur. Le transport, l'hébergement et le(s) dîner(s) sont à la charge du Client.

### 4.2 - PASS Formation

L'inscription au parcours de formation comprenant la délivrance du PASS Formation et le suivi individualisé, est gratuite. Les stages réalisés dans le cadre du parcours de formation et le passage des tests sont à la charge du Client : le coût de passage des tests est fixé à 50 € HT par Participant, à régler avant la date du test. Les prix des stages correspondent à ceux du catalogue des formations Vaillant Group France Académie au moment de l'inscription.

Les coûts de passage des tests seront facturés en même temps que le dernier stage réalisé dans le cadre du parcours.

### 4.3 - Conditions communes

Le règlement s'effectue au choix soit par chèque à l'ordre de SDECC, soit par le biais d'un compte client, soit par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (ci-après désigné « OPCA ») sur présentation des justificatifs.

Le règlement ne sera encaissé ou débité qu'à l'issue de la formation. Toute inscription à un stage devient définitive à réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, et du règlement.

Les prix indiqués au catalogue sont hors taxe (TVA à 19,60 %) et correspondent au tarif en vigueur de la formation choisie au moment de l'inscription.

Après la formation, l'Académie adresse au Client une facture ou, si celui-ci en a fait la demande, à l'OPCA désigné. En cas de prise en charge des frais par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), un accord écrit est obligatoire et doit parvenir à l'Académie par courrier trois semaines avant le début de la formation. A défaut, la facture sera adressée directement au Client.

## Article 5 - Report - Annulation – Abandon

### 5.1 Report ou annulation par Vaillant Group France Académie

L'Académie se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation ou un test. Dans ce cas, le Client sera informé au plus tard cinq jours ouvrés avant le début du stage ou la date du test, et se verra proposer soit le report de l'inscription à une prochaine session de formation ou à un nouveau test, soit le remboursement intégral des sommes perçues. Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait du report ou de l'annulation d'une session de formation ou d'un test.

### 5.2 Annulation par le Client

L'annulation d'une inscription à une session de formation ou à un test du fait du Client doit être notifiée à l'Académie par écrit ou par fax, au plus tard 3 semaines avant le début de la formation ou la date du test. Dans ce cas, l'annulation donne lieu à un remboursement intégral des sommes versées. Pour une annulation intervenant moins de 3 semaines avant le début de la session ou la date du test, un montant égal à 50 % du coût de l'inscription sera retenu par l'Académie, ce montant n'étant pas déductible de la contribution du Client au titre de la formation professionnelle continue.

### 5.3 Abandon

Tout abandon ou absence totale ou partielle d'un Participant en cours de formation ne peut donner droit à un remboursement des frais pédagogiques.

## Article 6 - Attestation de présence

A l'issue de la formation, une attestation de présence sera adressée à chaque Participant via le Client.

## Article 7 - Assurance/ Responsabilité

Les Participants inscrits souscrivent une assurance responsabilité civile avant le début du stage, et s'engagent à fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à l'Académie, à sa demande.

La responsabilité de l'Académie est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et ne pourra en aucun cas être engagée en cas de manquement et/ou de faute du ou des Participants. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de l'Académie est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En outre, l'Académie ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

## Article 8 - Propriété Intellectuelle

L'Académie est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale,...) utilisés par l'Académie pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'Académie. A ce titre, ils ne peuvent être ni reproduits ni diffusés sans accord exprès de l'Académie.

Le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession et/ou de communication des contenus non autorisée.

## Article 9 - Confidentialité

Le Client s'engage à garder confidentiel les informations et documents de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles il pourrait avoir accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la prestation, notamment ceux figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'Académie au Client.

## Article 10 - Loi « Informatique et Libertés »

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 et le décret 2005-09 du 20 octobre 2005, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Pour ce faire, il peut adresser à l'Académie un courrier à l'adresse de Vaillant Group France Académie indiquée ci-dessus.

## Article 11 - Litige

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE ET A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, LE DIFFEREND SERA SOUMIS A L'APPRECIATION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.